



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la
protection des données et de la médiation ATPrDM
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz
und Mediation ÖDSMB

La préposée à la transparence
La préposée à la protection des données *a.i.*

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08

www.fr.ch/atprdm

—
Réf. : MS/yo/sc 2023-FP-2

PRÉAVIS – FriPers

du 23 mars 2023

Demandes d'extension et interfaçage par webservices par l'Office cantonal des faillites (ci-après : OFAIL)

I. Préambule

Vu

- les articles 16 et 16a de la Loi cantonale du 23 mai 1986 sur le contrôle des habitants (LCH ; RSF 114.21.1) ;
- l'article 3 de l'Ordonnance cantonale du 14 juin 2010 relative à la plateforme informatique contenant les données des registres des habitants (RSF 114.21.12) ;
- la Loi cantonale du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD ; RSF 17.1) ;
- le Règlement cantonal du 29 juin 1999 sur la sécurité des données personnelles (RSD ; RSF 17.15) ;
- la Loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ;
- l'Ordonnance fédérale du 5 juin 1996 sur les formulaires et registres à employer en matière de poursuite pour dettes et de faillite et sur la comptabilité (Oform ; RS 281.31) ;
- le Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210) ;
- la Loi fédérale complétant le Code civil suisse du 30 mars 1911 (CO ; RS 220) ;
- le Préavis du 24 mai 2011 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (9016) ;
- le Préavis du 23 novembre 2015 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2015-FP-9) ;
- la Décision du 27 juillet 2011 de la Direction de la sécurité et de la justice ;
- la Décision du 5 décembre 2015 de la Direction de la sécurité et de la justice,

l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ci-après : ATPrDM) formule le présent préavis concernant la demande de l'OFAIL.

Le 24 mai 2011, l'ATPrDM a émis un préavis favorable à l'accès aux données personnelles du profil 3 (P3), complétées par les données spéciales S2, S4, S6, S7, S8 et S11 de la plateforme informatique FriPers ainsi que l'accès à l'historique des données. Par décision du 27 juillet 2011, la Direction de la

sécurité et de la justice (DSJ) a entièrement suivi notre préavis et a autorisé l'accès des Offices des poursuites et l'Office cantonal des faillites (ci-après : OPF) du canton de Fribourg aux données précitées.

Le 23 novembre 2015, l'ATPrDM a émis un préavis favorable à la demande d'interfaçage par webservices et avec réception d'événements entre l'application FriPers et l'application informatique des OPF, nommée THEMIS. Par décision du 3 décembre 2015, la DSJ a entièrement suivi ce préavis et autorisé l'interfaçage par webservices avec réception d'événements entre l'application FriPers et l'application informatique THEMIS des OPF au profil P3 et aux données spéciales S2, S3, S4, S6, S7 et S8. L'OFAIL – qui fait partie des OPF – a donc déjà accès aux données autorisées de la plateforme FriPers par le biais de l'application THEMIS.

Le présent préavis se base sur les éléments qui ressortent du formulaire A2 (V10) de demande d'extension de la demande de base de l'OFAIL du 4 janvier 2023, transmis le 6 février 2023 par le Service de la population et des migrants (ci-après : SPoMi), ainsi que sur les échanges entre l'OFAIL et l'ATPrDM des 15 et 16 mars 2023 (téléphone et courriels). Il est requis :

- > une extension d'accès au caractère 2 (NAVS) ;
- > ainsi que l'interfaçage par webservices entre l'application FriPers et la nouvelle application informatique de l'OFAIL, nommée OF4 ;

au moyen d'une procédure d'appel.

Le but du préavis est de vérifier la licéité du traitement sous l'angle de la protection des données. Conformément à la liste des caractères accessibles annexée, seul l'accès aux caractères nécessaires à la tâche est admis. La numérotation se réfère également à cette liste.

II. Licéité du traitement

2.1 Licéité quant à la base légale et quant à la finalité

Aux termes des articles 10 et 12 LPrD, la communication des données personnelles de la plate-forme informatique cantonale contenant les données des registres des habitants (FRI-PERS) au moyen d'une procédure d'appel se fonde sur une base légale, en l'occurrence l'article 16a LCH.

Le principe de la finalité demande que les données soient traitées conformément à l'article 1 LCH (art. 5 LPrD).

2.2 Licéité quant à la proportionnalité

Le respect du principe de la proportionnalité (art. 6 LPrD et art. 16a LCH) demande aux autorités et administrations publiques d'accéder uniquement aux données de la plateforme FRI-PERS nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

2.2.2 Description de l'accomplissement de la tâche

- > En ce qui concerne l'accomplissement des tâches, l'ATPrDM se réfère à ses préavis du 24 mai 2011 et du 23 novembre 2015.
- > En ce qui concerne l'utilisation systématique du NAVS, les unités des administrations cantonales et communales sont habilitées à utiliser le numéro AVS de manière systématique

notamment dans la mesure où l'exécution de leurs tâches légales le requiert (art. 153c alinéa 1 lettre a de la loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants LAVS ; RS 831.10).

2.2.3 Nécessité de l'accès

Les dispositions légales précitées ne prévoient pas l'utilisation par l'OFAIL du NAVS, de même qu'il ne ressort pas non plus desdites dispositions qu'il soit nécessaire que celui-ci ait cet accès pour exécuter ses tâches. D'ailleurs, cet accès au NAVS n'a pas été motivé par l'OFAIL dans le formulaire de demande d'accès, de sorte que l'ATPrDM ne voit pas, en l'état, en quoi il serait nécessaire à l'OFAIL d'avoir accès à cette donnée. Pour le surplus, l'ATPrDM renvoie à son préavis du 24 mai 2011.

III. Interfaçage

3.1 Par webservices entre l'application FriPers et l'application informatique de l'unité administrative concernée (OF4)

L'OFAIL a requis, par demande du 4 janvier 2023, l'interfaçage par webservices entre son application informatique (OF4) et l'application FriPers. Par interfaçage par webservices, il faut comprendre la consultation de l'application FriPers par l'application OF4, des données relatives aux caractères autorisés. En effet, l'application OF4 interroge l'application FriPers concernant les données d'une personne déterminée. Il ressort du formulaire de demande d'extension du 4 janvier 2023 que l'interfaçage « doit permettre de reprendre des données exactes de FRIPERS », que les buts principaux sont de : « [v]érifier et assurer la qualité des données personnelles d'un processus légal (la gestion des faillites) » et « [a]ugmenter l'efficacité du système en reprenant automatiquement les données de FRIPERS dans le système OF4 ».

L'OFAIL ajoute qu'une solution similaire d'accès à FRIPERS est déjà en service avec le système THEMIS et que selon consultation avec le SITel, le Resident Info WS, sera utilisé. L'ATPrDM avait préavisé favorablement l'interfaçage avec le système THEMIS dans son préavis du 23 novembre 2015.

3.2 Nécessité de la requête

Afin d'être en mesure d'appliquer la législation fédérale en matière de poursuite pour dettes et la faillite, l'OFAIL a besoin d'avoir accès à des données actualisées et exactes. Ainsi, l'interfaçage par webservices sollicité lui permettra d'obtenir des données actualisées régulièrement et de les utiliser dans le cadre de ses activités (identification des débiteurs, réquisitions de faillite, commination de faillite, etc.)¹.

IV. Conclusion

L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation émet un :

préavis défavorable :

- à l'accès **direct**, de la donnée FriPers relative au caractère 2 ;

confirme le contenu de ses préavis du 24 mai 2011 et du 23 novembre 2015, et émet un **préavis favorable** :

¹ Cf. Préavis de l'ATPrD du 23 novembre 2015, p. 2.

- à **la demande d'interfaçage** par webservices pour autant que l'interfaçage comprenne les données pour lesquelles l'accès a été accordé par décision du 3 décembre 2015 de la Direction de la sécurité et de la justice, à savoir aux données du profil P3 et aux données spéciales S2, S3, S4, S6, S7 et S8

de la plateforme informatique cantonale contenant les données des registres des habitants (FriPers) par l'Office cantonal des faillites (OFAIL).

V. Remarques

- > Les dispositions légales pertinentes doivent être respectées, notamment celles en matière de protection des données. Les données qui sont accessibles au service requérant ne doivent être consultées que pour l'accomplissement de ses tâches. Les dispositions pénales sur le secret de fonction s'appliquent : les données consultées ne doivent pas être communiquées à d'autres organes publics ou à des personnes privées.
- > Toute modification de l'accès devra être annoncée et notre Autorité se réserve le droit de modifier son préavis.
- > Les dispositions figurant aux articles 22a et 30a alinéa 1 lettre c LPrD sont réservées.
- > Le présent préavis peut être publié.

Martine Stoffel
Préposée cantonale à la transparence
Préposée cantonale à la protection des données *a.i.*

Annexe

—

Liste des caractères

VI. Annexe

A cocher	Caractères	Disponibilités selon mode d'accès				Raisons	Bases légalés	Visa ATPrDM
		Consul- tation	Téléchargement		Inter- façage (RE- WS)			
			.csv	.xml				
1	<input type="checkbox"/>	Identifiant communal de la personne	✓	✓	✓	✓		
2	<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro d'assuré AVS (NAVS13)	✓	✓	✓	✓		
3	<input type="checkbox"/>	Nom officiel	✓	✓	✓	✓		
4	<input type="checkbox"/>	Nom de célibataire	✓	✓	✓	✓		
5	<input type="checkbox"/>	Nom d'alliance	✓	✓	✓	✓		
6	<input type="checkbox"/>	Nom selon le passeport étranger	✓	✓	✓	✓		
7	<input type="checkbox"/>	Nom alias	✓	✓	✓	✓		
8	<input type="checkbox"/>	Autres nom	✓	✓	✓	✓		
9	<input type="checkbox"/>	Nom selon déclaration	✓	✓	✓	✓		
10	<input type="checkbox"/>	Prénoms officiels	✓	✓	✓	✓		
11	<input type="checkbox"/>	Prénom usuel	✓	✓	✓	✓		
12	<input type="checkbox"/>	Prénoms selon passeport étranger	✓	✓	✓	✓		
13	<input type="checkbox"/>	Prénoms selon déclaration	✓	✓	✓	✓		
14	<input type="checkbox"/>	Date de naissance	✓	✓	✓	✓		
15	<input type="checkbox"/>	Lieu de naissance	✓	✓	✓	✓		
16	<input type="checkbox"/>	Sexe	✓	✓	✓	✓		
17	<input type="checkbox"/>	Etat civil	✓	✓	✓	✓		
18	<input type="checkbox"/>	Date d'événement d'état civil	✓	•	✓	✓		
19	<input type="checkbox"/>	Date de décès	✓	✓	✓	✓		
20	<input type="checkbox"/>	Nationalité	✓	✓	✓	✓		
21	<input type="checkbox"/>	Lieux d'origine	✓	✓	✓	✓		
22	<input type="checkbox"/>	Type d'autorisation	✓	✓	✓	✓		
23	<input type="checkbox"/>	Commune d'annonce	✓	✓	✓	✓		
24	<input type="checkbox"/>	Relation d'annonce	✓	✓	✓	✓		
25	<input type="checkbox"/>	Date d'arrivée	✓	✓	✓	✓		
26	<input type="checkbox"/>	Lieu de provenance	✓	✓	✓	✓		
27	<input type="checkbox"/>	Date de départ	✓	✓	✓	✓		
28	<input type="checkbox"/>	Lieu de destination	✓	✓	✓	✓		
29	<input type="checkbox"/>	Communes de domicile secondaire	✓	✓	✓	✓		
30	<input type="checkbox"/>	Commune de domicile principal	✓	✓	✓	✓		
31	<input type="checkbox"/>	Adresse postale	✓	✓	✓	✓		
32	<input type="checkbox"/>	Adresse de domicile	✓	✓	✓	✓		

A cocher	Caractères	Disponibilités selon mode d'accès				Raisons	Bases légales	Visa ATPrDM
		Consul- tation	Téléchargement		Inter- façage (RE- WS)			
			.csv	.xml				
33	<input type="checkbox"/> Date de déménagement	✓	✓	✓	✓			
34	<input type="checkbox"/> Identificateur de bâtiment (EGID)	✓	✓	✓	✓			
35	<input type="checkbox"/> Catégorie de ménage	✓	✓	✓	✓			
36	<input type="checkbox"/> Identificateur de logement (EWID)	✓	✓	✓	✓			
37	<input type="checkbox"/> Numéro de ménage	✓	✓	✓	✓			
38	<input type="checkbox"/> Appartenance religieuse	✓	✓	✓	✓			
39	<input type="checkbox"/> Langue de correspondance	✓	✓	✓	✓			
40	<input type="checkbox"/> *Nom du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓			
41	<input type="checkbox"/> *Prénom du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓			
42	<input type="checkbox"/> *Date de naissance du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓			
43	<input type="checkbox"/> *Sexe du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓			
44	<input type="checkbox"/> *Nom des enfants mineurs	✓	•	•	•			
45	<input type="checkbox"/> *Prénom des enfants mineurs	✓	•	•	•			
46	<input type="checkbox"/> *Date de naissance des enfants mineurs	✓	•	•	•			
47	<input type="checkbox"/> *Lieu de naissance des enfants mineurs	✓	•	•	•			
48	<input type="checkbox"/> *Sexe des enfants mineurs	✓	•	•	•			
49	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms actuels du père (si dans même commune)	✓	•	✓	✓			
50	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms actuels de la mère (si dans même commune)	✓	•	✓	✓			
51	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms du père à la naissance de l'enfant	✓	✓	✓	✓			
52	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms de la mère à la naissance de l'enfant	✓	✓	✓	✓			
	<input type="checkbox"/> Historique des données	✓	•	•	✓			
	<input type="checkbox"/> Génération de listes de données	✓	•	•	•			